



Le 18 juin 2019

Modification de la loi fédérale sur les droits politiques (passage de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique)

Rapport sur les résultats de la consultation

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Procédure de consultation.....	3
2.1	Éléments fondamentaux du projet en consultation.....	3
2.2	Déroulement de la procédure de consultation.....	3
2.3	Événements survenus lors de la procédure de consultation.....	4
3.	Résultats de la consultation	5
3.1	Évaluation globale.....	5
3.1.1	Aperçu	5
3.1.2	Cantons	5
3.1.3	Partis politiques.....	8
3.1.4	Organisations.....	9
3.1.5	Particuliers	12
3.2	Dépouillement du questionnaire	13
3.3	Dépouillement des commentaires par article	16
	Anhang / Annexe / Allegato	19

1. Contexte

En Suisse, le vote électronique est en phase d'essai depuis 2004. Il fait partie du plan stratégique de la cyberadministration suisse, et fait l'objet d'une étroite collaboration entre la Confédération et les cantons, qui sont convenus de le promouvoir et de l'étendre.

Depuis 2004, 15 cantons au total ont permis à une partie de leurs électeurs de voter par voie électronique dans le cadre de plus de 300 essais réussis. Dix cantons proposent actuellement le vote électronique; cinq d'entre eux (FR, BS, SG, NE et GE) aussi bien aux électeurs suisses de l'étranger qu'aux électeurs domiciliés sur leur territoire, et les autres (BE, LU, AG, TG et VD) uniquement aux électeurs résidant à l'étranger. D'autres cantons envisagent concrètement de mettre en place le vote électronique.

Les cantons ont aujourd'hui le choix entre deux systèmes de vote électronique : celui du canton de Genève et celui de La Poste Suisse. Le canton de Genève a décidé en novembre 2018 de ne pas poursuivre le développement de son système et de ne plus exploiter de système propre à compter de 2020. La Poste Suisse a développé un système comportant la vérifiabilité complète. Son code source ainsi que la documentation qui l'accompagne ont été publiés. Il a en outre été soumis à un test public d'intrusion entre le 25 février et le 24 mars 2019.

Le 19 décembre 2018, la procédure de consultation relative à la mise en exploitation du canal de vote électronique a été ouverte. Cette consultation porte sur une révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP ; RS 161.1), qui doit mettre fin à la phase d'essai et faire du vote électronique le troisième canal de vote.

2. Procédure de consultation

2.1 Éléments fondamentaux du projet en consultation

Le projet de révision vise à créer une base légale solide pour le vote électronique. Il inscrit formellement au niveau de la loi les principes essentiels d'une procédure de vote électronique fiable qui sont aujourd'hui réglés par voie d'ordonnance. Le projet prévoit par conséquent de régler dans la LDP les aspects suivants du vote électronique :

- la vérifiabilité complète de la procédure de vote, dans le respect du secret du vote
- la transparence du système de vote électronique et des opérations d'exploitation (et notamment la publication du code source)
- la certification du système de vote électronique et de son exploitation
- l'obligation pour les cantons d'évaluer en permanence les risques associés au vote électronique
- l'accessibilité de la procédure de vote aux électeurs handicapés

Le vote électronique continuera par ailleurs comme aujourd'hui d'être soumis à l'autorisation du Conseil fédéral, mais la charge administrative qui en résulte pour les cantons sera allégée.

2.2 Déroulement de la procédure de consultation

La procédure de consultation relative à une révision partielle de la LDP destinée à permettre le passage de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique a été ouverte par le Conseil fédéral le 19 décembre 2018 et s'est achevée le 30 avril 2019. Ont été invités à y prendre part les cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale,

les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et d'autres autres milieux intéressés.

	Sollicitations	Réponses	Abstentions ¹
Cantons			
<i>Cantons</i>	26	26	0
<i>CdC</i>	1	1	0
Partis politiques			
<i>Représentés à l'Assemblée fédérale</i>	13	8	0
<i>Autres partis</i>	0	2	0
Organisations			
<i>Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national</i>	3	2	0
<i>Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national</i>	8	1	1
<i>Autres milieux intéressés</i>	46	22	1
Particuliers	0	5	0
Total	97	67	2

Les avis reçus ont été publiés le 10 mai 2019².

2.3 Événements survenus lors de la procédure de consultation

La publication en février 2019 du code source du futur système de la Poste a permis de mettre en évidence deux failles majeures. Une troisième faille a par ailleurs été découverte, affectant la vérifiabilité individuelle et donc le système de La Poste déjà en service, dont il a été décidé par voie de conséquence qu'il ne serait pas utilisé pour la votation du 19 mai 2019. Aucun indice ne permet de supposer que cette faille aurait causé une altération des votes lors de précédents scrutins. Le système de vote électronique du canton de Genève, qui ne présente pas cette faille, a été autorisé pour la votation du 19 mai 2019 dans six cantons (AG, BE, GE, LU, SG, VD).

Les mesures de transparence qui ont été prises (publication du code source et réalisation d'un test d'intrusion) ont permis de tirer de précieux enseignements et de détecter des faiblesses du système. La Chancellerie fédérale a fait savoir le 29 mars 2019 qu'elle procéderait à un état des lieux qui tiendra compte aussi bien des résultats du test que des failles que les chercheurs ont découvertes sur la base de la documentation et du code source. Cet état des lieux constituera également l'occasion de revoir les procédures de certification et d'agrément applicables aux systèmes de vote électronique.

¹ Ont expressément renoncé à se prononcer l'Union patronale suisse et le Fonds national suisse.

² Consultables sous www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2018 > ChF

3. Résultats de la consultation

3.1 Évaluation globale

3.1.1 Aperçu

La plupart des avis reçus se prononcent aussi bien sur le principe même de la généralisation du vote électronique que sur le projet concret de modification législative visant à passer de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique. Les avis reçus peuvent être classés dans les catégories suivantes :

	Soutien du projet	Soutien du vote électronique, rejet du projet	Rejet du projet	Pas d'évaluation globale
Cantons	20 <i>CdC, AI, AG, AR, BE, BL, BS, FR, GL, GR, JU, LU, NE, OW, SH, TG, TI, UR, ZG, ZH</i>	4 <i>GE, SG, SO, VS</i>	3 <i>NW, SZ, VD</i>	0
Partis	0	7 <i>PBD, PDC, PEV, PLR, pvl, Verts, PS</i>	3 <i>UDC, AL Bern, PPS</i>	0
Organisations	15 <i>UVS, ACS, AGILE.ch, Inclusion Handicap, FSA, SGB-FSS, UCBA, Cerebral, OSE, Arcantel, Centre Patronal, eGov Innovation Center, FER, Poste, SFTI</i>	4 <i>economiesuisse, ICTswitzerland, Swico, Procivis</i>	5 <i>privatim, CCC, Digitale Gesellschaft, droitsfondamentaux.ch, Comité d'initiative Moratoire</i>	1 <i>FSPJ</i>
Particuliers	2	0	1	2
Total	37	15	12	3

3.1.2 Cantons

Positions favorables au projet

La CdC et la plupart des cantons (AI, AG, AR, BE, BL, BS, FR, GL, GR, JU, LU, NE, OW, SH, TG, TI, UR, ZG, ZH) approuvent la mise en place du vote électronique et soutiennent le projet. De leur côté, les cantons GE, SG, SO et VS sont favorables au vote électronique dans son principe, mais émettent quelques réserves sur le fond s'agissant du projet.

Les cantons AG, AR, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH, UR et ZH soulignent que le vote électronique a fait ses preuves pendant la phase d'essai et que les quelque 300 essais se sont déroulés sans accroc. Les cantons rappellent qu'il est pour eux d'une grande importance qu'au terme d'une phase d'essai longue et réussie, le vote électronique soit établi comme le troisième canal de vote ordinaire, au même titre que les deux autres. Cela leur fournira sur le plan juridique comme en matière de planification la sécurité dont ils ont besoin pour créer leurs propres bases légales et mettre en œuvre leurs propres projets visant à mettre en place ou à étendre le vote électronique. Cette opinion est partagée par la CdC et les cantons TG, TI et ZG. De manière générale, on salue la marge de manœuvre que la mise en place du vote électronique laissera aux cantons (CdC, AI, AR, BE, JU, OW, SG, SO, TG, UR, ZG, ZH).

La CdC et les cantons AG, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH, TG, UR et ZH relèvent que le vote électronique est un canal de vote porteur d'avenir. Il répond à un besoin avéré de la population et les cantons précités souhaitent que les électeurs suisses se voient davantage offrir la possibilité d'exercer

leurs droits politiques de manière simple grâce au numérique. Pour les cantons AG, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH et UR, l'un des grands avantages du vote électronique est qu'il permet de prévenir le vote nul. Le canton AG mentionne ici spécifiquement l'avantage que le vote électronique présente sur le plan de l'amélioration des procédures de vote et d'élection ainsi qu'en matière de prévention des erreurs formelles telles que réponses illisibles, signatures manquantes, formulaires remplis de façon inexacte ou listes non valables. Pour les cantons AG, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH et UR, le passage de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique permet d'inscrire formellement dans la loi un élément clef de la numérisation des droits politiques.

Le vote électronique fait partie des lignes directrices communes à la Confédération, aux cantons et aux communes, plus précisément des stratégies cantonales visant à promouvoir la cyberadministration en vue de répondre aux besoins de la population (CdC, LU, OW, SG, TG, ZG, ZH).

Les cantons sont d'accord pour considérer que l'exercice des droits politiques est un domaine sensible et que la confiance dans les canaux de vote, sur lesquels repose la démocratie, est essentielle. La CdC et les cantons BE, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NE, OW, SG, SH, SO, TG, TI, ZG et ZH insistent en conséquence sur l'importance de la sécurité lorsqu'il est fait appel au vote électronique. Le secret du vote doit être garanti en même temps que sa traçabilité complète, et toute manipulation doit être empêchée dans la mesure du possible ou du moins détectée. La CdC et les cantons AG, BS, GE, GL, GR, OW, SG, TG, ZG et ZH soulignent par ailleurs l'importance de la transparence, et saluent entre autres les mesures de transparence telles que la publication du code source ou la réalisation de tests publics d'intrusion.

La CdC et les cantons SG, TG et ZH estiment que les exigences fédérales en matière de sécurité sont suffisamment sévères, les cantons BS, FR, GL, GR, SG, SH, TG, UR et ZH affirmant qu'elles ont fait preuve de leur efficacité dès la phase d'essai. La CdC précise encore que le développement constant du vote électronique garantit les niveaux de sécurité les plus élevés et permet aux opérateurs des systèmes, à la Confédération et aux cantons d'acquérir un véritable savoir-faire en la matière. Les cantons TG, SG et ZH se rallient du reste à ces considérations de la CdC. Le principe qui veut que la sécurité prime la vitesse doit par ailleurs continuer de s'appliquer lors de la mise en place du vote électronique (GL, SG, OW).

Nombreux sont les cantons qui dans leurs avis se réfèrent aux derniers événements en date, notamment à la découverte, suite à la publication du code source, de failles majeures affectant le futur système de La Poste et, dans un cas, son système actuel. Si les cantons BS, GL, GR, NE, SG, SH, TI et ZH continuent d'approuver le passage à la mise en exploitation même après la découverte desdites failles, ils n'en soulignent pas moins la nécessité d'agir. Les cantons jugent ainsi essentiel de remédier aux failles qui ont été mises en évidence, et de revoir les procédures de certification et d'autorisation.

Les cantons AR, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH, UR et ZH estiment qu'il y aurait lieu de poursuivre la phase d'essai aux conditions actuelles si la mise en exploitation ne devait pas rencontrer à l'échelon fédéral de large soutien sur le plan politique. Dans le cas contraire, en effet, cela reviendrait à brider les cantons dans la poursuite de leurs travaux pourtant prometteurs, à empêcher la mise en œuvre des mandats pourtant démocratiquement légitimés chargeant les cantons d'étendre le vote électronique, et à passer dans les pertes et profits des investissements déjà effectués. Le canton SO invoque lui aussi les mêmes raisons pour demander que soit maintenue la phase d'essai actuelle.

Le canton BE demande par ailleurs que la Confédération participe aux dépenses d'exploitation et de développement du vote électronique, qui sont aujourd'hui à la charge des cantons.

Soutien général au vote électronique, mais rejet du projet

Outre les positions favorables sur le principe du vote électronique exposées ci-dessus, les cantons de GE, SG, SO et VS émettent les réserves suivantes en ce qui concerne le projet soumis à la consultation.

Le canton SO indique que s'il salue la création d'un cadre juridique clair, il n'en considère pas moins que le moment est mal choisi pour passer à la mise en exploitation. Il estime ainsi que la Confédération doit impérativement procéder d'abord à un état des lieux qui permette de répondre aux incertitudes techniques et aux autres questions encore ouvertes avant de mettre en place les bases légales. La suite des travaux devra être déterminée sans contrainte de délai, en associant à la décision tous les acteurs impliqués et déboucher sur une nouvelle consultation.

Se référant aux dernières révélations en date liées à la publication du code source du système de La Poste, le canton SG propose de reporter la mise en exploitation jusqu'à la mise en place dans différents cantons d'un projet pilote stable basé sur un système complètement vérifiable. Une phase d'essai stable est une condition sine qua non pour instaurer la confiance de la population et poser les bases d'une expansion progressive du vote électronique. Aussi convient-il de prolonger la phase d'essai et de poursuivre sans relâche le développement d'un système complètement vérifiable. Le canton SG s'interroge par ailleurs sur le point de savoir si, quel que soit le système utilisé, réserver le vote électronique à un électorat limité ne constituerait pas un élément de sécurité supplémentaire de nature à conforter la confiance dans ce même vote électronique. Un tel dispositif serait du reste conforme à ce que prévoit le canton SG, où le vote électronique ne peut être proposé dans un premier temps qu'à 30% de l'électorat, toute extension devant être soumise à l'autorisation du Grand-Conseil.

Les cantons GE et VS approuvent sur le principe l'introduction du vote électronique, mais émettent des réserves quant à la propriété des systèmes de vote électronique. Les deux cantons estiment en effet qu'ils devraient être en mains publiques, du moins en partie. Le canton GE considère que c'est à la Confédération qu'il doit revenir de proposer un tel système. En tout état de cause, il est pour le moins discutable de laisser des fournisseurs privés – et en particulier étrangers – déployer leurs activités dans le domaine des droits démocratiques fondamentaux. Le canton VS critique plus particulièrement la situation future, où La Poste, en sa qualité de fournisseur unique, détiendra un monopole. Il appartient à la Confédération de prendre la responsabilité et la direction technique et financière du développement et de l'introduction du vote électronique.

Positions de rejet général

Les cantons NW, SZ et VD rejettent sur le principe le projet soumis en consultation.

Les cantons relèvent que la confiance dans les canaux de vote est essentielle pour le fonctionnement d'une démocratie. Aussi un canal de vote électronique doit-il offrir une sécurité absolue et toute manipulation doit-elle être impossible. Aux yeux des cantons NW, SZ et VD, ces conditions ne sont pas remplies, ce qui les amène à rejeter le projet. Pour le canton SZ, le vote électronique présente un risque de manipulation accru, un danger accru de devoir répéter les scrutins et une traçabilité moindre. Pour le canton SZ, ces risques sont inacceptables, d'autant que le vote par correspondance fonctionne parfaitement et qu'il ne perçoit pas de valeur ajoutée dans l'introduction du vote électronique. Le canton VD relève pour sa part que la numérisation des droits démocratiques est un sujet particulièrement sensible, notamment en ce qui concerne la sécurité et la protection des données. Or, les mesures proposées dans le projet ne sont pas suffisantes à ses yeux pour garantir la transparence et la sécurité nécessaires.

Les cantons SZ et VD se montrent également critiques à l'égard de la propriété des systèmes de vote électronique. Le canton VD explique ainsi que s'il rejette le projet, c'est que celui-ci permet l'externalisation de compétences régaliennes à des tiers privés. Il estime au contraire que les systèmes de vote électronique devraient rester en mains publiques. Les cantons SZ et VD considèrent comme critique le futur monopole de La Poste, dont le système est en outre développé par une entreprise étrangère. Encourager la concurrence entre les différents fournisseurs serait bénéfique sur le plan de la sécurité et de la qualité du système, ainsi qu'en termes de prix. Le canton NW estime lui aussi que le projet ne devrait être repris que lorsque deux systèmes indépendants seront disponibles.

Les cantons NW, SZ et VD reviennent par ailleurs sur la situation actuelle et les derniers événements en date. Le canton VD, notamment, juge que le moment du passage à la mise en exploitation est mal choisi. Avec les événements survenus dernièrement et la situation politique critique, le contexte a en effet considérablement changé. Compte tenu de ces incertitudes, le canton VD conclut que la mise en exploitation du vote électronique n'est pas possible à l'heure actuelle et que la Confédération doit s'abstenir de légiférer en ce sens.

3.1.3 Partis politiques

Soutien général au vote électronique, mais rejet du projet

Les partis PBD, PDC, PEV, PLR, pvl, Verts et PS approuvent la mise en place du vote électronique mais rejette le projet lui-même.

Les partis PBD, PDC, PEV, pvl et Verts relèvent l'importance de la numérisation, y compris des services publics. La mise en place du vote électronique répond à un besoin de la population (PDC, Verts) et présente des avantages considérables pour les Suissesses et Suisses de l'étranger (PDC, PLR, pvl, Verts, PS) et pour les personnes handicapées (PLR, PS).

Les partis PDC, PEV, pvl, Verts et PS s'accordent à considérer que la confiance de la population dans les canaux de vote et dans les résultats des élections et des votations est essentielle pour notre démocratie. C'est pourquoi tous les partis précités insistent sur l'importance de la sécurité des systèmes de vote électronique. Aussi est-il indispensable de soumettre le canal de vote électronique à des exigences de sécurité sévères, qui doivent être remplies avant qu'il ne puisse être introduit comme troisième canal de vote. Les partis concernés mentionnent notamment à cet égard le risque accru de manipulation des systèmes de vote électronique, la nécessité (mais aussi la difficulté) de garantir le secret du vote sans affecter la traçabilité et enfin l'importance de la transparence et de la traçabilité.

Évoquant les failles affectant le système de La Poste qui ont été mises en évidence, les partis PBD, PDC, PEV, PLR, pvl, Verts et PS constatent que les exigences applicables à la sécurité d'un système de vote électronique ne sont pas remplies à ce jour, et indiquent qu'en conséquence, ils ne sauraient pour l'heure donner leur aval au projet. Avant toute mise en exploitation du vote électronique, il convient de remédier aux failles décelées et d'apporter une réponse aux questions de sécurité encore ouvertes (PBD, PDC, PLR). Le PDC et les Verts demandent la poursuite du développement des systèmes de vote électronique en accordant une priorité absolue à la sécurité de ces derniers. Ce n'est qu'une fois qu'il aura été répondu de manière satisfaisante aux préoccupations de sécurité qu'il sera à nouveau possible de réévaluer le recours au vote électronique ou sa mise en exploitation (PBD, pvl, Verts).

Le PBD et le PLR proposent de prolonger la phase d'essai actuelle tant que subsisteront ces préoccupations de sécurité. S'agissant de la participation des Suissesses et des Suisses de l'étranger aux élections fédérales de 2019, le pvl demande que les solutions qui existent déjà aujourd'hui soient mises à disposition, tandis que les Verts souhaitent l'introduction d'une solution transitoire. Le PLR et le pvl jugent que les risques liés à la poursuite de la phase d'essai et à la mise en place de solutions destinées aux Suissesse et aux Suisses de l'étranger sont acceptables, car seule une partie de l'électorat aura accès au vote électronique.

Les Verts et le PS demandent enfin que seul l'État soit habilité à fournir des systèmes de vote électronique et que cette compétence ne puisse être déléguée à des tiers privés. Le PEV estime lui aussi que l'État doit avoir la haute main sur les opérations de vote, dont le caractère régalien est avéré.

Positions de rejet général

Les partis UDC, AL Bern et PPS rejettent aussi bien le vote électronique en général que le projet lui-même. Ils relèvent que la confiance de la population dans le canal de vote et dans l'établissement correct des résultats des élections et des votations est essentielle au fonctionnement de la démocratie.

Aussi l'UDC, l'AL Bern et le PPS estiment-ils que la mise en place du vote électronique se traduira par une perte de confiance induisant un risque élevé pour la démocratie. Ils font notamment valoir des préoccupations de sécurité, compte tenu qu'il est impossible d'exclure des manipulations et que celles-ci peuvent se produire à une échelle supérieure par rapport à ce qui serait possible avec les canaux de vote actuels. Du reste, il n'est même pas nécessaire qu'il y ait eu une manipulation effective pour que la confiance disparaisse : une simple suspicion de manipulation est à cet égard suffisante (UDC, AL Bern).

Les partis UDC, AL Bern et PPS font valoir par ailleurs qu'en raison de la complexité du système, le vote électronique n'est guère accessible aux personnes qui ne possèdent pas de compétences techniques particulières. L'AL Bern ajoute que la vérifiabilité complète est techniquement irréalisable et qu'il ne sera donc jamais possible de s'assurer véritablement qu'un système de vote électronique n'a pas été manipulé.

L'UDC ne voit pas de nécessité d'étendre les moyens de vote disponibles aujourd'hui, et estime que la valeur ajoutée du vote électronique est sans commune mesure avec le risque qui y est associé. L'UDC et AL Bern relèvent que le vote électronique coûtera très cher, l'UDC et le PPS ajoutant qu'il ne permettra pas d'accroître la participation électorale. AL Bern et le PPS jugent également que l'absence actuelle de concurrence entre fournisseurs de systèmes constitue un problème.

Le PPS demande l'arrêt immédiat de la phase d'essai et l'abrogation des ordonnances concernées. Il estime que les essais doivent être interrompus jusqu'à ce que les fournisseurs de systèmes soient en mesure de proposer des systèmes de vote électronique ouverts et transparents ayant déjà fait leurs preuves en dehors de la sphère politique.

L'UDC estime de manière générale qu'il est prématuré de mettre en place le vote électronique et que les systèmes disponibles ne sont pas opérationnels. Selon eux, le projet de vote électronique ne pourra être poursuivi qu'une fois que les doutes fondamentaux concernant la sécurité et le manque de traçabilité auront été levés et qu'un système commercialisable sera disponible. L'UDC propose d'apporter des améliorations pragmatiques et ponctuelles au vote par correspondance plutôt qu'au vote électronique. Il s'agit notamment de faciliter l'exercice du droit de vote des Suissesses et des Suisses de l'étranger.

Si la mise en exploitation du vote électronique devait néanmoins être poursuivie, l'UDC demande que soient respectées certaines normes minimales en matière de traçabilité et d'établissement correct des résultats, et que la loi prévoie une possibilité de recours qui permette de mettre en cause la sécurité d'un système de vote électronique, indépendamment d'un scrutin spécifique.

3.1.4 Organisations

Positions favorables au projet

La plupart des villes membres de l'UVS et l'ACS approuvent le projet. L'ACS souligne que le vote électronique répond à un besoin croissant de la population et sera à l'avenir un service stratégique parmi les prestations numériques des cantons et des communes. L'ACS salue notamment la marge de manœuvre que le déploiement du vote électronique laissera aux cantons et donc également aux communes, ainsi que la sévérité des exigences de sécurité et des mesures de transparence. Si l'accueil est généralement positif, l'ACS estime qu'au vu des failles de sécurité qui ont été mises en évidence dans le système de La Poste, des préoccupations très concrètes subsistent en ce qui concerne la sécurité. De même, certaines villes membres de l'UVS rejettent le projet en raison de risques trop élevés pour la sécurité, et plusieurs d'entre elles insistent sur la nécessité de résoudre les problèmes de sécurité avant de songer à une mise en exploitation. L'ACS juge qu'il est primordial de revoir les procédures de certification et demande que les résultats de ces vérifications soient pris en compte lors du remaniement des dispositions légales. Dans une optique d'efficacité, l'UVS salue les efforts en matière de dématérialisation.

Les organisations représentatives des personnes handicapées AGILE.ch, Inclusion Handicap, FSA, SGB-FSS, UCBA et Cerebral sont de manière générale favorables aussi bien à la mise en place du vote électronique qu'au projet. Elles soulignent qu'il faut garantir aux personnes handicapées la possibilité de participer librement au processus politique et que les canaux de vote actuels ne le font pas sans restriction. Les personnes handicapées sont souvent dépendantes de l'aide d'autrui, et ne peuvent donc exercer leurs droits politiques de manière autonome et dans le respect du secret du vote. Pour les organisations précitées, le vote électronique constitue le meilleur moyen d'assurer à ces personnes une accessibilité pleine et entière, pour autant que celle-ci soit effectivement garantie. C'est pourquoi elles demandent que les dispositions relatives à l'accessibilité ne soient pas formulées de manière potestative, mais contraignante, et que tous les documents et informations touchant les élections et votations leur soient rendus accessibles. Certaines organisations demandent d'autre part que soient abolis les obstacles qui compliquent encore à leurs membres le vote par correspondance et le vote à l'urne. Cerebral affirme pour sa part qu'il importe d'accorder une attention toute particulière à la sécurité et de fixer des exigences à la hauteur des enjeux.

L'OSE approuve sans ambiguïté le vote électronique et sa mise en exploitation. Elle considère que le vote électronique est indispensable, car il est important pour la démocratie suisse que tous les électeurs puissent prendre part aux processus de décision politique, où que se situe leur domicile. L'OSE rappelle qu'il arrive souvent que les Suissesses et les Suisses de l'étranger ne puissent exercer leurs droits politiques parce que le matériel de vote leur parvient trop tard. Elle salue la phase d'essai longue et concluante à laquelle a été soumis le vote électronique et se déclare favorable à la mise en exploitation de ce dernier. Les avantages du vote électronique ne doivent pas pour autant faire oublier que la sécurité doit primer la vitesse. L'OSE considère cependant que cet impératif est pris suffisamment en compte par la procédure d'autorisation et, par exemple, par l'obligation de procéder à un test public d'intrusion.

Par ailleurs, Arcantel SA, le Centre Patronal, eGov Innovation Center, la FER, La Poste et la SFTI se déclarent eux aussi favorables à la mise en place du vote électronique en Suisse et approuvent le projet. Le vote électronique répond aux attentes et aux besoins d'une grande partie de la population (Centre Patronal, eGov Innovation Center, FER, La Poste, SFTI) et présente différents avantages et opportunités que devraient saisir non seulement l'économie privée, mais aussi l'administration publique (FER, La Poste, SFTI). D'autre part, la simplification des processus de vote et d'élection peut apporter une contribution positive à la démocratie (eGov Innovation Center, FER, SFTI). Néanmoins, si le vote électronique présente des avantages, il comporte également des risques et il est impossible d'exclure toute manipulation (Centre Patronal, FER, SFTI). Le Centre Patronal et la FER font valoir qu'il est vrai qu'aucun canal de vote n'offre de sécurité absolue, mais que les manipulations touchant un canal de vote électronique peuvent entraîner des conséquences autrement plus graves. Aussi faut-il accorder la priorité absolue à la sécurité et prendre les mesures qui s'imposent (Centre Patronal, eGov Innovation Center, FER, La Poste, SFTI). Sur le principe, les exigences qu'il est prévu d'arrêter en matière de sécurité, de transparence, de traçabilité et de certification des systèmes sont bien accueillies (notamment Centre Patronal, FER, La Poste).

La FSPJ a émis un avis comprenant des informations générales sur la question du vote électronique, mais en sa qualité d'association neutre sur le plan politique, ne prend pas officiellement position sur le projet. Elle relève que le vote électronique répond à un besoin des jeunes adultes, et que sa mise en place permettra à long terme de garantir la participation politique de ces derniers. La mise en œuvre devra toutefois tenir compte tout particulièrement des aspects liés à la sécurité, afin de ne pas porter atteinte à la confiance de la population dans le processus de vote. Enfin, elle considère d'un œil critique la dématérialisation envisagée du matériel de vote.

Soutien général au vote électronique, mais rejet du projet

Si l'association economiesuisse relève que le déploiement conséquent de la cyberadministration à tous les échelons de l'État en Suisse constitue un enjeu majeur, qui doit se traduire par des gains d'efficacité dans les domaines les plus divers, elle n'en rejette pas moins le projet en l'état. Elle considère en effet que les conditions qui doivent permettre la mise en exploitation du vote électronique ne sont pas réunies aujourd'hui, et les avantages escomptés du vote électronique sont sans commune mesure avec les risques et les coûts qui y sont associés. Economiesuisse estime qu'une généralisation du vote électronique devrait être précédée d'un débat de fond allant au-delà des seuls aspects de sécurité sur lesquels on se focalise actuellement, surtout si l'on considère qu'il ne s'agit pas moins que de l'exercice des droits populaires dans un contexte numérique.

ICTswitzerland et Swico se déclarent eux aussi a priori favorables au vote électronique pour autant qu'il soit sûr, mais, en raison justement des problèmes de sécurité aujourd'hui débattus, se montrent critiques face à l'hypothèse d'une mise en exploitation en l'état et rejettent le projet. Eu égard à l'importance sociale des élections et des votations, le vote électronique doit répondre aux exigences les plus strictes. Chacun des canaux de vote peut faire l'objet de manipulations, mais celles-ci peuvent avoir des conséquences considérablement plus graves si elles touchent un système de vote électronique (ICTswitzerland, Swico). ICTswitzerland et Swico estiment que les systèmes de vote disponibles ne remplissent pas les conditions de sécurité requises. Swico se montre par ailleurs critique face au monopole que La Poste devrait détenir à l'avenir en sa qualité de seul fournisseur de système. La confiance de la population dans les canaux de vote est essentielle pour le système politique, ce qui impose d'absolument appliquer le principe qui veut que la sécurité prime la vitesse (ICTswitzerland, Swico). ICTswitzerland et Swico sont convaincus qu'il faut avant tout continuer de développer le vote électronique, tout en poursuivant les essais dans des limites clairement définies et à un rythme modéré.

Pour economiesuisse, ICTswitzerland et Swico, il y a lieu de poursuivre les projets de cyberadministration en général. Toutefois, certains projets autres que le vote électronique auraient une plus grande valeur ajoutée pour l'économie et la Suisse et devraient être mis en œuvre avant celui-ci. En font partie l'e-ID (economiesuisse, ICTswitzerland, Swico), l'administration numérique (economiesuisse), les permis de travail numériques (ICTswitzerland), les registres du commerce électroniques (ICTswitzerland) ou encore les registres fonciers numériques (ICTswitzerland).

Procivis approuve la volonté de la Confédération de continuer de développer le canal de vote électronique. Celui-ci constitue à ses yeux l'un des problèmes informatiques les plus complexes qui soient, surtout si l'on considère la nécessité de préserver le secret du vote. À quoi s'ajoute qu'il s'agit là d'un domaine en constante évolution, ce qui multiplie d'autant les sources d'erreurs et les possibilités d'attaque. Procivis plaide pour une approche open source systématique, de façon à garantir l'amélioration de la qualité du système grâce notamment aux compétences des différents acteurs, et à réduire la dépendance à l'égard de certains fournisseurs. C'est pourquoi Procivis considère qu'il importe de faire la lumière sur plusieurs questions touchant la généralisation du numérique et notamment sur le rôle de l'État dans ce domaine, avant de songer à passer de la phase d'essai à la mise en exploitation.

Positions de rejet général

L'association privatim estime que la mise en exploitation du vote électronique nécessite l'existence d'un cadre légal formel. Elle doute toutefois que les dispositions proposées puissent être mise en œuvre telles quelles. Privatim note que, selon elle, les risques ne peuvent être évalués de manière concluante, ce qui s'applique également à la partie du vote qui concerne la protection des données avant son anonymisation effective. De plus, les vérifiabilités individuelle et universelle ne permettent pas une traçabilité et un contrôle du vote. Il convient d'éviter les risques qui ne peuvent en principe pas être évalués et de renoncer pour l'heure à mettre en place un troisième canal de vote.

Le CCC, l'association Digitale Gesellschaft, droitsfondamentaux.ch et le Comité d'initiative Moratoire rejettent eux aussi le projet pour des raisons de sécurité. Pour le CCC et le Comité d'initiative Moratoire,

les risques de manipulation d'un canal de vote électronique affaiblissent la crédibilité de la démocratie et la confiance de la population, pourtant indispensables. Le Comité d'initiative Moratoire relève au surplus qu'il suffirait de la simple allégation d'une manipulation pour entraîner une perte de confiance. Le CCC et la Digitale Gesellschaft considèrent que tous les canaux de vote peuvent être touchés par des manipulations, mais que celles-ci peuvent être à la fois démultipliées et plus difficiles à identifier s'agissant du vote électronique. droitsfondamentaux.ch demande qu'en matière de vote électronique, la protection contre les manipulations soit au moins équivalente à celle qui prévaut pour le vote manuscrit.

Parmi les risques possibles de manipulation, le CCC évoque par ex. les infrastructures possiblement non protégées des différents acteurs, l'influence des électeurs au moyen de pratiques d'ingénierie sociale et les manipulations délibérées ou non exercées par des personnes chargées de développer ou de faire fonctionner les systèmes ou de procéder au dépouillement des résultats. Pour le CCC, même les vérifiabilités individuelle ou universelle ne permettraient pas de détecter certaines de ces manipulations. Le Comité d'initiative Moratoire voit lui aussi un problème dans les infrastructures non protégées des électeurs et rappelle qu'une sécurisation permanente des infrastructures entraînerait des coûts élevés impossibles à chiffrer. Le CCC indique qu'en cas de manipulations, la seule solution est d'organiser un nouveau scrutin, ce qui coûterait cher et se traduirait par une perte de confiance de la part de la population.

Le CCC et la Digitale Gesellschaft relèvent que si les décisions démocratiques sont si bien acceptées, c'est parce que la procédure de prise de décision est compréhensible par tous. Aussi les scrutins ne doivent pas reposer sur des procédures compréhensibles uniquement par quelques rares experts. Pour le CCC et le Comité d'initiative Moratoire, les dépouillements doivent être soumis au principe de la transparence et les recomptages doivent pouvoir être confiés en principe à tout citoyen choisi au hasard. [Droitsfondamentaux.ch](https://droitsfondamentaux.ch) et le Comité d'initiative Moratoire rappellent d'autre part qu'une privatisation de tâches régaliennes telles que la préparation et la mise en œuvre d'élections ou de votations ne serait pas licite. Même si les cantons restent formellement compétents en la matière, ils n'en abandonnent pas moins à des entreprises privées parfois même étrangères, les compétences techniques nécessaires pour garantir la sécurité. Le Comité d'initiative Moratoire voit également d'un œil critique le monopole que La Poste détiendra à l'avenir en sa qualité de seul et unique fournisseur de système. La Digitale Gesellschaft estime que les codes sources des systèmes de vote électronique doivent être publiés sous une licence open source reconnue et, avec la documentation, permettre une mise en service du logiciel.

En plus des aspects précités, le Comité d'initiative Moratoire s'est exprimé dans le détail sur différents sujets (notamment les compétences et responsabilités, scénarios de manipulations, vérifiabilité, perspectives d'avenir du vote électronique, évaluation des besoins au moyen d'enquêtes) et a émis plusieurs observations et commentaires concernant par ex. le rapport final du Groupe d'experts Vote électronique (GE VE).

Afin de prévenir les risques de manipulation et d'atténuer le problème des envois postaux qui arrivent en retard, le CCC demande que soient étudiées des solutions alternatives pour le vote des Suissesses et des Suisses de l'étranger. Il s'agit d'examiner comment le vote peut s'exercer à l'étranger (par ex. vote à l'urne à l'ambassade ou au consulat) ou s'il est possible d'envoyer le matériel de vote sous forme électronique mais indépendamment d'un système de vote.

3.1.5 Particuliers

Un groupe de particuliers issus de l'économie privée et du monde académique et qui travaillent sur la sécurité des élections et des votations apportent leur soutien au projet tout en proposant certaines modifications et en revenant sur les principaux aspects du dispositif (comme les contrôles indépendants,

la transparence, le contrôle statistique de plausibilité, les conséquences d'une altération d'un système de vote électronique).

Sur les quatre autres particuliers qui se sont prononcés, l'un se déclare favorable au projet, tandis que les trois autres se montrent critiques et proposent des améliorations concernant notamment la certification des systèmes, la gestion des risques et la publication des codes sources.

3.2 Dépouillement du questionnaire

Le projet mis en consultation comprenait le questionnaire ci-après, qui fait ici l'objet d'un dépouillement strictement quantitatif. Pour ce qui est des observations de fond et autres propositions visant à modifier un article en particulier, il est renvoyé aux avis exprimés. Certains de ces avis ont fait valoir en réponse à la question 1.1 des considérations sur le principe même de la mise en exploitation du vote électronique : elles ont été prises en compte au chapitre 3.1, consacré à l'évaluation globale des résultats de la consultation.

Question 1.1 : Approuvez-vous la réorganisation des principes régissant l'exercice du droit de vote et l'unification des prescriptions concernant la procédure de vote (art. 5 et 6 P-LDP) ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	19	3	1	AG, AI, AR, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, NW, SG, SH, SZ, TI, UR, ZH
Partis	1	2	1	AL Bern, PPS, PS
Organisations	6	2	2	AGILE.ch, Centre Patronal, FER, ACS, Comité d'initiative Moratoire, SGB-FSS
Particuliers	1	0	0	
Total	27	7	4	

Question 1.2 : Approuvez-vous l'inscription dans la loi de la possibilité de voter par dépôt du bulletin dans l'urne le jour du scrutin et la modification concernant le vote anticipé (art. 7 P-LDP) ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	22	1	0	AR, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH, TI, UR, VD, ZH
Partis	2	1	1	AL Bern, PS, UDC
Organisations	8	2	0	AGILE.ch, Centre Patronal, ACS, Comité d'initiative Moratoire, SGB-FSS
Particuliers	1	0	0	
Total	33	4	1	

Question 2.1 : Estimez-vous que l'octroi d'une autorisation par le Conseil fédéral pour la mise en exploitation du vote électronique est judicieux ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	20	2	1	AG, AR, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SZ, TG, TI, UR, VS, ZH
Partis	0	3	0	AL Bern, PPS, PS, UDC
Organisations	7	1	1	AGILE.ch, Centre Patronal, ACS, Comité d'initiative Moratoire, Poste
Particuliers	1	0	0	
Total	28	6	2	

Question 2.2 : Estimez-vous que le champ d'application du principe de publicité selon l'art. 8c P-LDP est délimité de manière suffisamment claire ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	7	13	3	AG, AI, AR, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SZ, UR, ZH
Partis	1	1	2	AL Bern, PPS, PS, UDC
Organisations	5	3	0	eGov Innovation Center, FER, ACS, Comité d'initiative Moratoire, Poste
Particuliers	1	0	0	
Total	14	17	5	

Question 2.3 : Estimez-vous que la procédure d'autorisation prévue à l'échelon législatif est réglée de manière suffisante et appropriée ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	15	5	3	AG, AR, BL, BS, FR, GL, GR, NE, SG, SH, TG, TI, UR, ZH
Partis	0	1	3	AL Bern, PS, UDC
Organisations	5	2	3	AGILE.ch, Centre Patronal, Comité d'initiative Moratoire, Poste, SGB-FSS, UVS
Particuliers	1	0	0	
Total	21	8	9	

Question 2.4 : Estimez-vous que la possibilité, prévue à l'art. 8e P-LDP, de l'inscription au vote électronique associée à des restrictions portant sur l'utilisation des autres canaux de vote est judicieuse ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	20	1	2	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SZ, TI, UR, VS, ZH
Partis	0	2	2	AL Bern, PS, UDC
Organisations	5	3	1	AGILE.ch, Arcantel SA, eGov Innovation Center, ACS, Comité d'initiative Moratoire, Poste
Particuliers	1	0	0	
Total	26	6	5	

Question 2.5 : Estimez-vous que la possibilité, prévue à l'art. 8e, al. 1, let. b, P-LDP, de voter en déposant le bulletin dans l'urne en cas d'impossibilité de voter par voie électronique est suffisante pour garantir l'exercice des droits politiques ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	19	2	2	AR, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, NW, SG, SH, SZ, TI, UR, VS, ZH
Partis	0	0	4	AL Bern, PS, UDC
Organisations	6	2	1	AGILE.ch, eGov Innovation Center, ACS, Comité d'initiative Moratoire, Poste
Particuliers	1	0	0	
Total	26	4	7	

Question 3.1 : Êtes-vous d'avis que la législation fédérale devrait autoriser sous certaines conditions les cantons à dématérialiser, partiellement ou totalement, la documentation de vote ?				
	<i>Oui</i>	<i>Oui sous réserve</i>	<i>Non</i>	<i>Ont émis en outre des observations de fond</i>
Cantons	21	0	2	AR, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SZ, UR, VS, ZH
Partis	1	1	2	AL Bern, PPS, PS, UDC
Organisations	4	3	3	AGILE.ch, Arcantel SA, Centre Patronal, eGov Innovation Center, FER, ACS, Comité d'initiative Moratoire, Poste, SGB-FSS
Particuliers	1	0	0	
Total	27	4	7	

3.3 Dépouillement des commentaires par article

Art. LDP	Avis	Nécessaire ?			Adéquat ?			Applicable ?			Ont proposé en outre des modifications ou émis des observations de fond
		Oui	Non	En partie	Oui	Non	En partie	Oui	Non	En partie	
5 I	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	AI, SZ
	Partis	0	2	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern, PS
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	CCC, eGov Innovation Center
5 II	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	AI, SZ
	Partis	0	2	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern, UDC
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	
6 I	Cantons	17	2	0	17	1	0	17	0	1	AI, TG
	Partis	2	0	0	2	0	0	2	0	0	PS
	Organisations	4	1	0	4	1	0	4	0	0	CCC, FER, Comité d'initiative Moratoire, Poste, SGB-FSS
6 II	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	
	Partis	2	0	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	FER
7 I	Cantons	18	0	0	18	0	0	18	0	0	AG, VD, ZH
	Partis	1	1	0	2	0	0	2	0	0	UDC
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	CCC
7 II	Cantons	18	0	0	18	0	0	18	0	0	
	Partis	1	1	0	1	1	0	0	2	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	
8 I ^{bis}	Cantons	17	1	0	17	0	1	18	0	0	AR
	Partis	2	0	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	CCC
8a I	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	SZ

Art. LDP	Avis	Nécessaire ?			Adéquat ?			Applicable ?			Ont proposé en outre des modifications ou émis des observations de fond
		Oui	Non	En partie	Oui	Non	En partie	Oui	Non	En partie	
	Partis	1	1	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern, PS
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	CCC
8a II	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	SZ
	Partis	2	0	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	5	0	0	4	1	0	4	0	0	FER, Comité d'initiative Moratoire, Poste, UVS
8b I	Cantons	18	1	0	15	1	2	17	1	0	AG, BE, SZ, TG
	Partis	2	0	0	0	2	0	0	2	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	6	0	0	4	1	0	5	0	0	Arcantel SA, CCC, Comité d'initiative Moratoire
8b II	Cantons	18	1	0	13	1	4	13	1	4	AG, BE, BS, GR, LU, OW, SZ, TG
	Partis	2	0	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern
	Organisations	4	0	1	4	0	1	3	1	1	Comité d'initiative Moratoire, UVS
8b III	Cantons	18	1	0	11	1	6	11	1	6	AG, BE, BS, GR, LU, OW, SZ, TG
	Partis	2	0	0	0	2	0	0	2	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	4	0	1	4	0	1	2	1	1	Digitale Gesellschaft, Comité d'initiative Moratoire, UVS
8c	Cantons	18	1	0	5	1	12	5	1	12	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SZ, TG, UR, ZH
	Partis	2	0	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	5	0	0	4	0	1	4	1	0	CCC, Digitale Gesellschaft, eGov Innovation Center, Comité d'initiative Moratoire
8d I	Cantons	15	1	2	9	0	8	9	0	8	AG, AI, BE, BS, GL, GR, LU, OW, SG, SZ, TG
	Partis	2	0	0	0	2	0	0	2	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	4	0	1	3	1	1	3	1	1	CCC, FER, Comité d'initiative Moratoire, SGB-FSS, UVS
8d II	Cantons	18	1	0	14	2	2	14	2	2	AG, AI, BE, LU, OW, SZ, TG
	Partis	2	0	0	1	1	0	1	1	0	PS, UDC
	Organisations	4	1	0	4	1	0	4	1	0	

Art. LDP	Avis	Nécessaire ?			Adéquat ?			Applicable ?			Ont proposé en outre des modifications ou émis des observations de fond
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>En partie</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>En partie</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>En partie</i>	
8d III	Cantons	18	1	0	15	0	3	15	0	3	AG, BE, GL, LU, OW, SZ, TG
	Partis	2	0	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	3	0	0	3	0	0	3	0	0	CCC, FER
8e I	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	AI, SZ
	Partis	1	1	0	0	2	0	0	2	0	AL Bern, PS, UDC
	Organisations	4	0	0	3	0	1	4	0	0	CCC, eGov Innovation Center, UVS
8e II	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	SZ
	Partis	0	2	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern, UDC
	Organisations	3	0	0	3	0	0	3	0	1	eGov Innovation Center, Poste
12 I–III 38 I, IV–V 49 I–III	Cantons	18	1	0	18	0	0	18	0	0	AI, SZ, ZH
	Partis	1	1	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	3	0	0	4	0	0	4	0	0	CCC
47 I ^{ter}	Cantons	8	2	2	7	1	2	7	1	2	AI, AR, SZ, TI, UR, ZH
	Partis	1	1	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	4	0	0	4	0	0	4	0	0	
84 II	Cantons	15	1	3	15	0	3	15	0	3	BE, LU, OW
	Partis	1	1	0	2	0	0	2	0	0	AL Bern
	Organisations	2	1	0	2	1	0	2	1	0	CCC, UVS
84 III	Cantons	14	3	1	14	2	1	14	2	1	AG, BE, LU, OW, SZ
	Partis	2	0	0	1	1	0	1	1	0	AL Bern, UDC
	Organisations	3	1	0	2	1	1	3	1	0	Arcantel SA, CCC, Poste, UVS

Liste der Vernehmlassungsteilnehmenden
Liste des participants à la consultation
Elenco dei partecipanti alla consultazione

Kantone / Cantons / Cantoni

AG	Aargau / Argovie / Argovia
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rh.-Int. / Appenzello Interno
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rh.-Ext. / Appenzello Esterno
BE	Bern / Berne / Berna
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo
GE	Genf / Genève / Ginevra
GL	Glarus / Glaris / Glarona
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
JU	Jura / Giura
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
NE	Neuenburg / Neuchâtel
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
SO	Solothurn / Soleure / Soletta
SZ	Schwyz / Svitto
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Tessin / Ticino
UR	Uri
VD	Waadt / Vaud
VS	Wallis / Valais / Vallese
ZG	Zug / Zoug / Zugo
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo
KdK	Konferenz der Kantonsregierungen
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CdC	Conferenza di Governi cantionali

Politische Parteien / Partis politiques / Partiti politici

BDP	Bürgerlich-Demokratische Partei
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PBD	Partito borghese democratico
CVP	Christlichdemokratische Volkspartei
PDC	Parti démocrate-chrétien
PPD	Partito popolare democratico

EVP	Evangelische Volkspartei der Schweiz
PEV	Parti évangélique suisse
PEV	Partito evangelico svizzero
FDP	Die Liberalen
PLR	Les Libéraux-Radicaux
PLR	I Liberali Radicali
GPS	Grüne Partei der Schweiz
PES	Parti écologiste suisse
PES	Partito ecologista svizzero
glp	Grünliberale Partei Schweiz
pvl	Parti vert'libéral Suisse
pvl	Partito verde liberale svizzero
SVP	Schweizerische Volkspartei
UDC	Union Démocratique du Centre
UDC	Unione Democratica di Centro
SP	Sozialdemokratische Partei der Schweiz
PS	Parti socialiste suisse
PS	Partito socialista svizzero
AL Bern	Alternative Linke Bern
Piratenpartei	Piratenpartei Schweiz
PPS	Parti Pirate Suisse
PPS	Partito Pirata Svizzero

Organisationen / Organisations / Organizzazioni

AGILE.ch	Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen
AGILE.ch	Les organisations de personnes avec handicap
AGILE.ch	Le organizzazioni di persone con handicap

Arcantel SA

ASO	Auslandschweizer-Organisation
OSE	Organisation des Suisses de l'étranger
OSE	L'Organizzazione degli Svizzeri all'estero

CCC	Chaos Computer Club Schweiz
CCC	Chaos Computer Club Suisse
CCC	Chaos Computer Club Svizzera

Centre Patronal

Cerebral	Vereinigung Cerebral Schweiz
Cerebral	Association Cerebral Suisse
Cerebral	Associazione Cerebral Svizzera

Digitale Gesellschaft

DSJ	Dachverband der Schweizer Jugendparlamente
FSPJ	Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
FSPG	Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen
economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
economiesuisse	Federazione delle imprese svizzere

eGov Innovation Center

FER	Fédération des Entreprises Romandes
------------	-------------------------------------

Gemeindeverband	Schweizerischer Gemeindeverband
ACS	Association des Communes Suisses
ACS	Associazione dei Comuni Svizzeri

grundrechte.ch
droitsfondamentaux.ch
dirittifondamentali.ch

ICTswitzerland	Dachverband der ICT-Wirtschaft
ICTswitzerland	Association faîtière de l'économie TIC

Inclusion Handicap	Dachverband der Behindertenorganisationen Schweiz
Inclusion Handicap	Association faîtière des organisations suisses de personnes handicapées
Inclusion Handicap	Associazione mantello delle organizzazioni svizzere che si occupano delle persone con disabilità

Initiativkomitee Moratorium	Komitee der Volksinitiative «Für eine sichere und vertrauenswürdige Demokratie (E-Voting-Moratorium)»
Comité d'initiative Moratoire	Comité d'initiative populaire « Pour une démocratie sûre et fiable (moratoire sur le vote électronique) »
Comitato d'iniziativa Moratoria	Comitato d'iniziativa popolare «Per una democrazia sicura e affidabile (Moratoria sul voto elettronico)»

Post	Die Schweizerische Post
Poste	La Poste Suisse
Posta	La Posta Svizzera

privatim	Konferenz der schweizerischen Datenschutzbeauftragten
privatim	Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données
privatim	Conferenza degli incaricati svizzeri per la protezione dei dati

Procivis AG

SBV	Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband
FSA	Fédération suisse des aveugles et malvoyants
FSC	Federazione svizzera dei ciechi e deboli di vista

SFTI	Swiss FinTech Innovations
SGB-FSS	Schweizerischer Gehörlosenbund
SGB-FSS	Fédération Suisse des Sourds
SGB-FSS	Federazione Svizzera dei Sordi
SSV	Schweizerischer Städteverband
UVS	Union des villes suisses
UCS	Unione delle città svizzere
Swico	Wirtschaftsverband der ICT- und Online-Branche
Swico	Association professionnelle pour le secteur des TIC et de l'Internet
SZBLIND	Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen
UCBA	Union centrale suisse pour le bien des aveugles
UCBC	Unione centrale svizzera per il bene dei ciechi

Privatpersonen / Particuliers / Privati

Groupe de particuliers composé de Dr. Christian Folini (netnea AG), Christian Killer (Communication Systems Group Universität Zürich), Melchior Limacher (Limacher Informationssicherheit GmbH) et Simon Studer (netnea AG), avec les cosignataires suivants : Umberto Annino (président ISSS - Information Security Society Switzerland), Aarno Aukia (VSHN AG), Dr. Stefan Frei (Department of Computer Science, ETH Zürich), Stefan Koring (Schweizerische Post AG), Simon Monai (Baumer Group), Dr. Stephan Neuhaus (School of Engineering ZHAW), Dr. Raphael Reischuk (Zühlke Group), Prof. Dr. Burkhard Stiller (Communication Systems Group Universität Zürich), Prof. Dr. Bernhard Tellenbach (School of Engineering ZHAW).

Serge Delafontaine

Marco Eggmann

Daniel Muster

Artur Terekhov